

ᑲᑎᑯᑦ ᑭᑦᑲᑦ ᑲᑎᑯᑦ ᑲᑎᑯᑦ ᑲᑎᑯᑦ ᑲᑎᑯᑦ ᑲᑎᑯᑦ ᑲᑎᑯᑦ ᑲᑎᑯᑦ

comité consultatif de l'environnement KATIVIK  
KATIVIK environmental advisory committee  
C.P. 9, KUUJJUAQ, QUÉBEC, J0M 1C0 • TÉL.: (819) 964-2941

CINQUANTE-ET-UNIEME ASSEMBLÉE

COMPTE-RENDU

HULL, le 23 avril 1991

## Comité consultatif de l'environnement Kativik

2

La cinquante-et-unième assemblée du Comité consultatif a eu lieu le 19 mars 1991 à l'Hotel Plaza de la Chaudière, salon Le Portage, à HULL. La réunion a débuté à 10 heures.

Les membres suivants étaient présents:

M. Bruno Desbois (ARK)  
M. Tommy Grey (ARK)  
M. Claude Delisle (Québec)  
M. Guy Tanyan (Québec)  
M. Jacques Giguère (Québec)  
M. Pierre Marchand (Canada)  
M. Jean-Guy Charest (Canada)  
M. Hubert Marcotte (Canada)

Absent:

Mme Lizzie Kulula (ARK)

M. Philippe Di Pizzo, secrétaire exécutif

L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Nomination du Président par l'Administration régionale Kativik;
2. Approbation de l'ordre du jour;
3. Adoption des comptes-rendus des assemblées précédentes;
4. Dépôt de documents
5. Complexe Grande-Baleine
  - a) Mise à jour
  - b) Rencontre avec les représentants du BFEE
  - c) Rencontre avec les représentants de Pêches et Océans
6. Mandat et rôle de l'Administrateur fédéral;
7. Autres sujets
  - a) Emplacement avancé d'opérations de Kuujuuaq: mise à jour
  - b) Vols à basse altitude à Goose Bay: mise à jour
8. Prochaine réunion.

## Comité consultatif de l'environnement Kativik

3

1. Nomination du Président par l'Administration régionale Kativik

L'Administration régionale Kativik a nommé MM. Bruno Desbois et Tommy Grey respectivement Président et Vice-Président du Comité consultatif pour l'année 1991-1992. La résolution 91-05 de l'ARK sera transmise officiellement aux administrateurs fédéral et provincial. M. Desbois profite de l'occasion pour remercier Hubert Marcotte d'avoir pleinement participé, comme Président, aux activités que le Comité a entrepris au cours de l'année qui vient de se terminer.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé comme présenté ci-dessus.

2. Approbation du compte-rendu des assemblées précédentes

Les comptes-rendus des 49e et 50e assemblées sont adoptés avec quelques modifications mineures qui seront intégrées à la version finale.

3. Dépôt de documents

Les documents suivants ont été reçus au secrétariat du Comité depuis la dernière assemblée. Ils sont disponibles pour consultation à quiconque en fait la demande au secrétaire.

- 51.3.1 Lettre datée du 10 avril 1991, de Paul-A. St-Hilaire (Environnement Canada) au Comité consultatif, transmettant pour information un exemplaire de la Politique des espèces sauvages pour le Canada;
- 51.3.2 Lettre datée du 15 mars 1991, de Léopold Gaudreau (Environnement-Québec) au Comité consultatif, transmettant un projet de politique québécoise de gestion sur les espèces menacées ou vulnérables;
- 51.3.3 Lettre datée du 14 mars 1991, de Pierre Paradis (Environnement-Québec) au Comité consultatif, au sujet des derniers développements relatifs à l'évaluation environnementale du projet Grande-Baleine.

5. Complexe Grande-Baleinea) Mise à jour

Les membres sont inquiets du peu d'empressement des gouvernements d'assurer un examen sérieux et rigoureux des impacts sur l'environnement du projet Grande-Baleine. Comme

## Comité consultatif de l'environnement Kativik

4

Il en a déjà été fait part aux deux ministres de l'Environnement, le Comité est toujours opposé au principe d'évaluer séparément les infrastructures de transport et le complexe hydro-électrique. En fait, le Comité est d'avis que le gouvernement fédéral doit mener un examen environnemental des infrastructures de transport, soit selon les dispositions du PFEEE, soit en vertu du chapitre 23 de la CBJNQ. Ce dernier point devra être éclairci avant toute recommandation à ce sujet car il est entouré d'une certaine confusion.

Le Comité décide d'écrire aux ministres de l'Environnement fédéral et provincial, puis d'émettre un communiqué de presse qui reprendra les termes de ces deux lettres.

Les éléments suivants feront partie du communiqué:

- rappel historique de la signature de la CBJNQ et des mécanismes prévus au chapitre 23;
- rappel historique du cheminement du projet Grande-Baleine jusqu'à ce jour;
- avis du Comité sur la séparation des composantes, sur la mise en application du chapitre 23, etc.;
- insister sur l'importance de mettre toutes les ressources financières et logistiques nécessaires à la disposition des organismes chargés de l'examen du projet et du public;
- inclure en annexe la correspondance du Comité, ainsi qu'une copie du chapitre 23 de la CBJNQ.

Le secrétaire préparera une première version qu'il distribuera aux membres pour commentaires. La version finale du communiqué devrait être disponible avant la fin du mois d'avril.

*b) Rencontre avec les représentants du BFEEE*

Le Comité invitait MM. Michel Dorais, Carol Martin et Gerald Aubry, tous trois du BFEEE, à rencontrer les membres du Comité consultatif relativement à l'implication du gouvernement fédéral dans l'examen environnemental du projet Grande-Baleine, infrastructures d'accès y compris.

M. Dorais, qui remplacera M. Raymond Robinson au poste de président du BFEEE, débute la rencontre en indiquant qu'il est inconfortable, en tant que biologiste de formation, avec la décision du gouvernement du Québec de procéder à l'examen séparé et autonome des infrastructures de transport. Selon lui, il est impensable de procéder de la sorte si l'on veut que l'examen du projet Grande-Baleine soit le plus rigoureux possible. Le gouvernement fédéral n'a pas indiqué formellement son intention de s'impliquer dans ce projet, mais une décision en ce sens pourrait être prise prochainement, d'autant plus qu'un nouveau ministre, M. Jean Charest, a été nommé à l'Environnement. Advenant le cas où le gouvernement fédéral décidait de s'impliquer dans l'examen des infrastructures de transport, cet examen se fera

## Comité consultatif de l'environnement Kativik

5

probablement selon le PFEEE et non le chapitre 23 de la CBJNQ.

En ce qui a trait à l'examen fédéral-provincial du complexe hydro-électrique, M. Dorais est confiant de voir la mise en oeuvre de l'entente, récemment signée par les ministres fédéral et provincial. Une rencontre était prévue entre les ministres de l'Environnement fédéral et provincial, l'ARK et le Grand Conseil des Cris, mais celle-ci a dû être annulé en raison du changement de ministre fédéral. M. Dorais croit que cette entente est encore viable, et prévoit qu'une nouvelle rencontre sera organisée très prochainement.

c) *Rencontre avec les représentants de Pêches et Océans*  
Le Comité avait invité Pêches et Océans à discuter de l'implication de ce Ministère fédéral dans l'examen du projet Grande-Baleine, et plus particulièrement des infrastructures de transports. MM. Glenn Packman et Daniel Ricard, tous deux du bureau d'Ottawa, participaient à la rencontre.

En vertu du PFEEE, Pêches et Océans doit procéder à l'évaluation initiale du projet, puisque ce Ministère agit comme gestionnaire de la Loi sur les Pêches, plus particulièrement par l'article 35 qui stipule qu'il est interdit d'exploiter des ouvrages ou des entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson. Le Ministère a donc entrepris d'une part l'évaluation technique et scientifique du projet d'infrastructures de transport en fonction de la Loi sur les Pêches, mais aussi l'étude de conformité des études d'impacts présentées par Hydro-Québec sur tous les aspects biophysiques et humains. Un programme de Recherche d'avis du public a également été mis en oeuvre par Pêches et Océans au cours de l'hiver dernier.

Dès que le rapport final sera déposé, probablement dans les semaines prochaines, le Ministre des Pêches prendra une décision quant à l'implication de son Ministère. Dépendamment de cette décision, la prochaine étape du PFEEE, l'examen par une commission indépendante, pourrait être amorcée. M. Packman assure le Comité consultatif qu'il sera mis au courant de tout développement important dans ce dossier.

6. Mandat et rôle de l'Administrateur fédéral

M. Raymond Robinson, Administrateur fédéral actuel, quittera la Fonction publique fédérale en juin 1991. Les représentants du BFEEE ont donc amorcé une consultation relative au poste que devra occuper le futur Administrateur fédéral du chapitre 22 et 23 de la CBJNQ. Le BFEEE a

## Comité consultatif de l'environnement Kativik

6

d'ailleurs déjà rencontré le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James à ce sujet. Le gouvernement fédéral a établi certains critères devant guider le choix de l'Administrateur fédéral. Il doit, entre autres, être haut-fonctionnaire ou faire partie de la direction d'une entreprise publique, parapublique ou autre, être politiquement neutre, connaître les principes de l'évaluation environnementale, et être familier avec le contexte juridique et organisationnel de la CBJNQ. M. Dorais mentionne qu'il n'est pas indispensable ni obligatoire que l'Administrateur fédéral fasse partie de la Fonction publique fédérale.

Le Comité consultatif se penchera sur cette question d'ici la prochaine réunion, et communiquera son avis à M. Michel Dorais.

## 7. Autres sujets

### a) Emplacement avancé d'opérations de Kuujjuaq

M. Michel Bourgon, responsable de ce dossier au Bureau de l'Administrateur fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ, fait part au Comité consultatif de la situation qui prévaut dans l'évaluation environnementale de ce projet. Ce projet de la Défense nationale fait actuellement l'objet d'un examen par le Comité fédéral d'examen de l'environnement Kativik, conformément aux dispositions du chapitre 23 de la CBJNQ. Après une étude de conformité au cours de laquelle le public et les organismes intéressés ont disposé d'une période de trente jours pour examiner l'étude d'impact et en faire la critique, le Comité fédéral décidait, sur la base de sa propre analyse et des commentaires reçus, que l'étude comportait, outre plusieurs déficiences mineures, un problème majeur associé au régime des terres sur lesquelles le promoteur propose de construire son projet.

Le Comité faisait savoir à l'Administrateur fédéral son intention de stopper son examen pour cette raison. Sur la base des renseignements soumis par le Comité fédéral, l'Administrateur fédéral devrait prochainement prendre une décision quant à l'opportunité de demander au Comité de poursuivre ou non son examen.

Le secrétaire du Comité consultatif, qui agit également à titre de secrétaire du Comité fédéral, tiendra les membres au courant de tout développement dans ce dossier.

### b) Vols à basse altitude à Goose Bay

M. Bourgon est également secrétaire exécutif de la Commission fédérale d'évaluation chargée d'examiner le projet

## Comité consultatif de l'environnement Kativik

7

d'activités de vols à basse altitude à Goose Bay. Il rappelle brièvement le mandat donné à la Commission fédérale, qui comportait initialement deux composantes: les activités actuelles et futures de vols à basse altitude au Labrador et au Nouveau-Québec; et l'établissement par l'OTAN d'un centre d'entraînement à Goose Bay. À la suite du dépôt de l'étude d'impact par le promoteur, la Commission en faisait l'examen détaillé et présentait subséquemment un Énoncé des déficiences.

L'OTAN ayant il y a peu de temps retiré son intention d'établir un centre d'entraînement à Goose Bay, le mandat de la Commission fédérale doit être révisé en conséquence. Bien que cette composante ait été retirée, la Commission fédérale existe toujours, et doit continuer son examen de la deuxième composante une fois son mandat redéfini.

Une fois son mandat bien déterminé, la Commission fédérale révisera l'Énoncé des déficiences en fonction d'un projet redéfini, et émettra un communiqué pour avisera le public des activités qu'elle entreprendra pour poursuivre l'examen du projet.

#### 8. Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité consultatif aura lieu à Kuujjuaq les 17 et 18 juin prochain. La date sera confirmée ultérieurement par le secrétaire et dépendra des sujets à l'ordre du jour.

Philippe Di Pizzo  
Secrétaire exécutif

**KRG-Translation-LT-91/09/20**

**FIFTY-FIRST SITTING**

**MINUTES**

**Hull, April 23, 1991**



## Kativik Environmental Advisory Committee

The fifty-first sitting of the Kativik Environmental Advisory Committee was held on April 23, 1991, at the Hotel Plaza de la Chaudière, Le Portage Room, in Hull. The meeting began at 10:00 a.m.

The following members were present:

Bruno Desbois (KRG)  
Tommy Grey (KRG)  
Claude Delisle (Quebec)  
Guy Tanyan (Quebec)  
Jacques Giguère (Quebec)  
Pierre Marchand (Canada)  
Jean-Guy Charest (Canada)  
Hubert Marcotte (Canada)

Absent:

Lizzie Kulula (KRG)

Philippe Di Pizzo, Executive Secretary

The meeting's agenda is as follows:

1. Appointment of the Chairman by the Kativik Regional Government;
2. Approval of the minutes;
3. Adoption of the minutes of previous sitting;
4. Filing of documents;
5. Great Whale Complex
  - a) Update
  - b) Meeting with representatives of FEARO
  - c) Meeting with representatives of Fisheries and Oceans Canada;
6. Role and mandate of the Federal Administrator;
7. Other business
  - a) Forward Operating Location in Kuujuaq: update
  - b) Low-altitude flights at Goose Bay: update;
8. Next meeting

1. Appointment of the Chairman by the Kativik Regional Government

The Kativik Regional Government appointed Bruno Desbois Chairman and Tommy Grey Vice-Chairman of the KEAC for 1991-1992. KRG resolution n° 91-05 will be officially forwarded to the federal and provincial Administrators. Mr. Desbois took the opportunity to thank Hubert Marcotte for having fully participated as Chairman in the activities the Committee undertook over the past year.

2. Approval of the agenda

The agenda was approved as presented.

3. Approval of the minutes of the 49th sitting

The minutes of the 49th and 50th sittings were adopted with a few minor modifications, which will be incorporated in the final version.

4. Filing of documents

The following documents were received at the secretariat of the KEAC since the last sitting, and were forwarded to the members. They are available for consultation upon request.

51.3.1 Letter dated April 10, 1991, from Paul-A. St-Hilaire (Environment Canada) to the KEAC, forwarding for information purposes a copy of the Policy on Wild Species for Canada;

51.3.2 Letter dated March 15, 1991, from Léopold Gaudreau (Environment Canada) to the KEAC, forwarding a draft policy for the management of endangered or vulnerable species in Quebec;

51.3.3 Letter dated March 14, 1991, from Pierre Paradis (Environment Quebec) to the KEAC, on the subject of the latest developments in the environmental assessment of the Great Whale project.

5. Great Whale Complex

a) *Update*

The members are concerned over the governments' lack of enthusiasm in ensuring a serious and rigorous environmental impact assessment of the Great Whale project. As mentioned to the two environment ministers, the KEAC is still opposed to the principle of assessing the transportation infrastructures separately from the

hydroelectric complex. In fact, the KEAC believes that the federal government should conduct an environmental assessment of the transportation infrastructures, either according to FEARO provisions or in virtue of chapter 23 of the JBNQA. The last point should be clarified before any recommendation is made on the subject since it is surrounded by some confusion.

The KEAC decided to write to the federal and provincial environment ministers and then issue a press release that would recapitulate the terms expressed in the two letters.

The following elements will be included in the press release:

- historical briefing on the signing of the JBNQA and the mechanisms provided for in chapter 23;
- historical briefing of the development of the Great Whale project;
- the KEAC's opinion on separating the components, on applying chapter 23, etc.;
- insistence on putting all necessary financial and logistical resources at the disposal of organizations responsible for assessing the project and the public;
- including in appendix the KEAC's correspondence, as well as a copy of chapter 23 of the JBNQA.

The Secretary will prepare a preliminary version which he will distribute to the members for their comments. The final version should be available before the end of April.

b) *Meeting with FEARO representatives*

The KEAC invited Michel Dorais, Carol Martin and Gérald Aubry, all three from FEARO, to meet the KEAC members regarding the federal government's involvement in the environmental review of the Great Whale project, including access infrastructures.

Mr. Dorais, who will replace Raymond Robinson as Chairman of the FEARO, started off the meeting by indicating that, as a biologist by training, he was uncomfortable with the Quebec government's decision to proceed to a separate and independent review of the transportation infrastructures. According to him, it is unthinkable to proceed in such a manner if review of the Great Whale project is to be as rigorous as possible. The federal government has not formally indicated its intention to get involved in this project, but such a decision could be made shortly, all the more likely since a new minister, Jean Charest, has been appointed to Environment. In the event that the federal government decides to get involved in the transportation infrastructure review, the review will probably be conducted according to FEARP rather than chapter 23 of the JBNQA.

Insofar as concerns the federal-provincial review of the hydroelectric complex, Mr. Dorais is confident that the agreement, recently signed by the federal and provincial environment ministers, will be put into effect. A meeting was planned between the federal and provincial environment ministers, the KRG and the Grand Council of the Crees, but it had to be cancelled because of a Cabinet shuffle. Mr. Dorais believes that the agreement is still viable, and hopes that a new meeting will be organized in the very near future.

c) *Meeting with representatives of Fisheries and Oceans Canada*

The KEAC had invited representatives of Fisheries and Oceans Canada to discuss the federal environment minister's involvement in the Great Whale review, especially in the transportation infrastructures. Glenn Packman and Daniel Ricard, both from the Ottawa bureau, participated in the meeting.

In virtue of the FEARP, Fisheries and Oceans must proceed to an initial review of the project, since the Minister is acting as a manager of the Fisheries Act, especially by section 35, which stipulates that any works or ventures leading to the deterioration, destruction or disturbance of fish habitats are not to be developed. The department therefore undertook a technical and scientific assessment of the transportation infrastructures project under the Fisheries Act, and also a study to ensure that the impact assessments presented by Hydro-Québec are in conformity on all the biophysical and human levels. Last winter, Fisheries and Oceans Canada also implemented a public opinion research program.

Once the final report is filed, probably in the next few weeks, the Minister responsible for fisheries will decide as to his department's involvement. Depending on this decision, the next step of the FEARP (assessment by an independent commission) might be begun. Mr. Packman assured the KEAC that it would be kept abreast of all important developments in this file.

6 Role and Mandate of the Federal Administrator

Raymond Robinson, the current Federal Administrator, will be leaving the federal civil service in June 1991. The FEARO representatives have thus begun consultation relative to the position that the new Federal Administrator will occupy under chapters 22 and 23 of the JBNQA. On this subject, the FEARO has already met with the James Bay Advisory Committee on the Environment.

The federal government established certain criteria for choosing the Federal Administrator. Among his responsibilities, he must be an upper-level public servant or a manager in a public, parapublic or other corporation, be politically neutral, understand the principles of environmental review, and be familiar with the legal and organizational context of the JBNQA. Mr. Dorais mentioned that it is neither indispensable nor mandatory that the Federal Administrator be a part of the federal civil service.

The KEAC will focus on this matter before the next sitting, and will forward its opinion to Michel Dorais.

7. Other business

a) *Forward Operating Location in Kuujjuaq*

Michel Bourgon, the person responsible for this file at the Bureau of the Federal Administrator, under chapter 23 of the JBNQA, informed the KEAC of the situation prevailing in the environmental review of the project. This National Defense project is currently under review by the Kativik Environmental Review Panel, in conformity with the provisions under chapter 23 of the JBNQA. Following a conformity study, during which the public and interested organization will have a period of thirty days to review the impact assessment and render a critique, the Review Panel decided, on the basis of its own analysis and opinions received, that in addition to many minor problems, the study had one major problem, which is associated to the regime over the land on which the proponent proposes to build its project.

The KEAC informed the Federal Administrator it intended to stop its review for this reason. On the basis of information submitted to the Review Panel, the Federal Administrator was to decide in the very near future as to asking the KEAC whether or not to continue its review.

The Secretary of the KEAC, who is also Secretary of the Review Panel, will keep the members abreast of any new developments in this file.

b) *Low-altitude flights at Goose Bay*

Mr. Bourgon is also Executive Secretary of the Evaluating Committee, which is responsible for reviewing the planned low-altitude flight activities at Goose Bay. He briefly recapitulated on the the Review Panel's mandate, which initially included two components: current and future low-altitude flying activities in Labrador and Northern Quebec; and NATO's establishing a training centre at Goose Bay. Once the proponent filed the impact assessment, the Committee proceeded to a detailed review and subsequently presented a Statement of Deficiencies.

Since NATO recently withdrew its intention to establish a training centre at Goose Bay, the Evaluating Committee's mandate should be revised accordingly. Notwithstanding the removal of this component, the Evaluating Committee still exists, and is expected to continue reviewing the second component once its mandate is redefined.

Once its mandate is well defined, the Evaluating Committee will revise the Statement of Deficiencies in relation the redefined project and issue a press release to inform the public of the activities it will undertake to continue its review of the project.

8. Next sitting

The next sitting of the KEAC will take place in Kuujuaq on June 17 and 18. The date will depend on the subjects on the agenda and will ultimately be confirmed by the Secretary.

Philippe Di Pizzo  
Executive Secretary